



Conseil Municipal de la Commune de HADOL

Procès-Verbal de Séance du Conseil Municipal

Séance du jeudi 1^{er} septembre 2022 à 20h00

Présidence : M. Jean-François CLASQUIN, Maire

Présents :

M. CLASQUIN J-F, Mme HUREL-MATHIEU C, M. DEVAUCHELLE E, Mme BOIGEY-DIEMER M, M. MAIRE P, Mme MILLION E, M. COLIN B, Mme COURTOIS-PAULUS A, M. GABRION J-M, M. JACQUEMIN J-F, Mme FRESSE A, Mme POIRIER S, M. ROLLOT D, M. ROUSSELOT M, Mme VANNON M-F, Mme VUILLEMIN C et M. VUILLEMIN E.

Absentes excusées :

Madame Andrée VAUTRIN-ROLLOT
Madame Elisabeth ZONE

Pouvoir :

Madame Elisabeth ZONE à Madame Anne COURTOIS-PAULUS

Secrétaire de Séance :

Monsieur Jean-Michel GABRION

Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Quorum	Présents	Pouvoir(s)	Votants
	19	10	17	1	18

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Eric PIRAUD, Adjoint Technique, décédé le 17 juillet dernier.

Monsieur le Maire propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

VIE COMMUNALE

1) Convention animalière,

FINANCES

2) Emprunt Pôle de Santé,

VIE SCOLAIRE

3) Tarifs de la restauration scolaire,

4) Dotations fournitures, mentions et voyages scolaires,

5) Transports scolaires des collégiens - Prise en charges de la participation des familles,

PERSONNEL

6) Création d'un poste d'Adjoint Administratif (35/35°) et d'un poste d'Adjoint Technique (35/35°),

7) Convention avec le SDIS,

8) Indemnisation congés payés non pris,

BATIMENTS

9) Marché remplacement menuiseries au groupe scolaire,

10) Internat avec restauration : Avenant N°2 au marché de Maîtrise d'Œuvre,

11) Convention de mise à disposition de salles à la MFR,

FORET

12) Convention chantiers pédagogiques et éducatifs,

13) Travaux d'exploitation - Campagne 2022-2023 : attribution des marchés

TERRAINS COMMUNAUX

14) Association « Les Fous volants » - Mise à disposition d'un terrain,

PATRIMOINE

15) Transfert d'une servitude (escalier internat),

16) Demande cession d'une partie de la parcelle AD 95,

CAE

17) Modifications statutaires.

VIE COMMUNALE

Convention animalière

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Il est constaté une recrudescence d'animaux errants sur la commune, principalement des chats. Une proposition de convention émanant de l'Association « Le refuge animalier la Seconde Chance » située à Rupt sur Moselle est présentée.

Les points principaux sont les suivants :

- ✓ L'Association s'engage à capturer, stériliser les animaux errants ou accidentés sur le ban communal puis à les mettre à l'adoption ou les relâcher sur site,
- ✓ La participation financière est de 1 euro par habitant par an.

Le Conseil, après avoir délibéré (15 pour et 3 abstentions A. Courtois-Paulus, S. Poirier et E. Zone),

- **DECIDE de passer une convention avec l'Association « Le refuge animalier la Seconde Chance »** située à Rupt sur Moselle pour la prise en charge des animaux errants ou accidentés sur le territoire de la Commune.

FINANCES

Emprunt Pôle de Santé

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Conformément au plan de financement relatif à la construction du Pôle de Santé et au vote du budget primitif 2022, il y a lieu de solliciter un prêt pour financer cette réalisation.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du bilan financier de la construction, des différentes offres de financement et après avoir délibéré (16 pour et 2 abstentions A. Courtois-Paulus et E. Zone),

- **DECIDE de contracter** auprès du **Crédit Mutuel** un prêt de **750 000,00 €**, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- taux fixe : 1,60 %
- durée : 20 ans
- remboursement : à capital constant
- frais de dossier : 750 €

VIE SCOLAIRE

Tarifs de la restauration scolaire

Rapporteur : Mme Coralie HUREL-MATHIEU

Note explicative de synthèse :

Vu les tarifs en vigueur depuis 08/2018,

Vu l'augmentation annoncée par le prestataire fournissant les repas qui s'élève à 0,16€ par repas et celle des fluides,

Vu les propositions faites par les membres de la Commission des affaires scolaires,

Le Conseil, après avoir délibéré (17 Pour et 1 Abstention S. Poirier),

- **FIXE le prix du repas** à la cantine scolaire, à effet du 01/10/2022, à :

- Elève (surveillance pendant la pause méridienne comprise) :
Quotient familial CAF $\leq$ à 800 : 4,50 € le repas
Quotient familial CAF $>$ à 800 ou quotient familial CAF non fourni : 4,60 € le repas
- Elève disposant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) pour lequel les parents fournissent l'intégralité du repas :
Quotient familial CAF $\leq$ à 800 : 2,00 € l'accueil journalier
Quotient familial CAF $>$ à 800 ou quotient familial CAF non fourni : 2,05 € l'accueil journalier
- Personnel de service : 4,60 € le repas
- Adulte : 10,20 € le repas

- **RECONDUIT une aide par repas** de cantine scolaire, pour les jeunes hadolais **scolarisés en classe ULIS primaire**, égale au prix payé par la famille dans la limite de 8,50 € déduction faite de 4,50 € (prix repas au groupe scolaire) dont le versement sera effectué annuellement sur présentation des factures de restauration.

Dotations fournitures, mentions et voyages scolaires

Rapporteur : Mme Coralie HUREL-MATHIEU

Note explicative de synthèse :

Diverses participations et dotations sont actuellement accordées aux élèves du primaire et nouveaux diplômés. Elles sont en vigueur depuis l'année scolaire 2014/2015.

Vu les propositions faites par les membres de la Commission des Affaires Scolaires,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **FIXE**, ainsi qu'il suit, les dotations et participations, par année scolaire, à dater de l'année 2022-2023 :

Groupe scolaire de Hadol (maternelles et élémentaires) :

- **Dotation**, par élève, pour l'achat de fournitures : 35 €
- **Participation aux frais de voyages scolaires** : 20 % de la dépense pour une sortie d'une journée, 25 % pour un voyage comprenant d'une à quatre nuitées, plafonnée à 765 € par an, non cumulable, par enseignant,
- **Participation au voyage de fin de scolarité primaire** : 50,00 € par élève de CM2 sur présentation des devis visés
- **Participation à la Fête de l'arbre de Noël** : 8,00 € par élève

Elèves hadolais scolarisés en classe ULIS primaire

- **Participation aux frais de voyages scolaires** : 20 % de la dépense par élève, pour chaque élève hadolais, pour une sortie d'une journée, 25 % de la dépense par élève, pour chaque élève hadolais, pour un voyage comprenant d'une à quatre nuitées, plafonnée à 50 € par an

Dotation diplômes

- Mention « Très Bien » au baccalauréat et distinctions scolaires ou universitaires : 50 €

Transports scolaires des collégiens - Prise en charges de la participation des familles

Rapporteur : Mme Coralie HUREL-MATHIEU

Note explicative de synthèse :

Depuis de nombreuses années, la commune prend à sa charge la participation demandée aux parents des collégiens pour le financement des transports scolaires. A dater de la rentrée 2022/2023, la participation annuelle demandée est maintenue à 94,00€ lorsque l'élève fréquente un établissement hors territoire de la CAE et passe à 99,00€ pour un collégien qui est inscrit dans un établissement situé sur le territoire de la CAE.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de maintenir** la prise en charge, par la Commune, de la participation demandée aux familles hadolaises pour le financement des transports scolaires des collégiens,

- **PRECISE** que le remboursement de 94,00€ ou 99,00€, selon le cas, s'effectuera sur présentation de la carte de transport de l'élève ou d'un justificatif de paiement, par un virement sur le compte bancaire de ses parents.

PERSONNEL

Création d'un poste d'Adjoint Administratif (35/35°) et d'un poste d'Adjoint Technique (35/35°)

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

En raison de l'admission à la retraite de M. Del RICHARD, Agent de Maîtrise, et de la mise en disponibilité de droit, de M. Hugo GEHIN, Adjoint Administratif, il sera procédé à des recrutements pour pourvoir à leurs remplacements.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Administratif**, à compter du 15 septembre 2022, coefficient d'emploi **35/35°**,
- **DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique**, à compter du 15 septembre 2022, coefficient d'emploi **35/35°** et la **suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise 35/35°** à la même date.

Convention avec le SDIS

Rapporteur : M. Eric DEVAUCHELLE

Note explicative de synthèse :

Présentation de la convention à intervenir avec le SDIS des Vosges dont l'objet est de définir les conditions et les modalités d'exécution de l'entretien des espaces verts du Centre d'Incendie et de Secours de Hadol-Dounoux réalisé par la commune de Hadol.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec le SDIS des Vosges pour l'entretien des espaces verts du C.I.S de Hadol-Dounoux.

Indemnisation congés payés non pris

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Entendu la présentation faite,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE l'indemnisation des congés annuels non pris à la cessation de la relation de travail** en raison de maladie, de motifs tirés de l'intérêt du service ou de décès de l'agent dans la limite de 20 jours par année civile (pour un temps complet - proratisé en cas de temps non complet),
- **VALIDE le mode de calcul suivant** : traitement brut fiscal de l'année x 10%/25 (nb de jour de congés annuels généralement observés pour un temps complet - proratisé en cas de temps non complet) x nb de jours indemnisables pour ladite année.

BATIMENTS

Marché remplacement menuiseries au groupe scolaire

Rapporteur : M. Eric DEVAUCHELLE

Note explicative de synthèse :

Vu les désordres constatés postérieurement à la réception du groupe scolaire intervenue le 21 juillet 2014, à savoir de nombreux vitrages fissurés, un référé expertise a été introduit le 3 juillet 2020,

Par une ordonnance du 7 décembre 2020, un expert a été nommé par le Tribunal Administratif de Nancy,

Ce dernier a rendu son rapport définitif le 21 juin dernier. Il relève une responsabilité de l'architecte et de son bureau d'étude, de la société DEKRA et suivant ses prescriptions,

Madame Corinne Vuillemin ne participant pas au vote,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir l'opérateur économique suivant : **Sarl Hervé COURTOIS – Hadol pour un montant de 105 321,50€ H.T.**, pour le remplacement des menuiseries défectueuses au groupe scolaire.

Avenant N°2 au marché de Maîtrise d'Œuvre

Rapporteur : M. Eric DEVAUCHELLE

Note explicative de synthèse :

Présentation d'un avenant N°2 qui a pour objet une remise commerciale de 950,00€ H.T., négociée avec le cotraitant TERRANERGIE, sans que les prestations attendues soient modifiées.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°2 au Marché de Maîtrise d'œuvre avec le Groupement BOUILLON BOUTHIER SAS d'architecture, TERRANERGIE Sarl, ACT'BOIS Sarl et FD Ingénierie** fixant sa rémunération ainsi qu'il suit :

➤ **Mission de base + EXE 1 : 204 342,79 € H.T**

➤ Mission OPC : 17 062,66 € H.T (pour mémoire)

Convention de mise à disposition de salles à la MFR

Rapporteur : Mme Emmanuelle MILLION

Note explicative de synthèse :

A cette rentrée, la MFR de Hadol voit une augmentation significative de ses effectifs et doit faire face à un manque de salles de classe. Elle sollicite la mise à disposition de la salle dite « paroissiale » en vue d'y dispenser des cours de façon ponctuelle.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de mise à disposition de la salle « paroissiale » à la MFR de Hadol.

FORET

Convention chantiers pédagogiques et éducatifs

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

L'Association Jeunesse et cultures, située à Epinal, a sollicité la commune aux fins d'obtenir l'autorisation de mettre en œuvre des chantiers éducatifs en forêt communale bénéficiant du régime forestier. Ces chantiers ont pour objectif la prévention et le traitement de l'exclusion, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté et la prévention de la délinquance

- Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,
- **AUTORISE** le Maire à signer la **convention portant autorisation de chantiers pédagogiques et éducatifs de prévention spécialisée en milieu forestier** avec l'Association Jeunesse et Cultures.

Travaux d'exploitation - Campagne 2022-2023 : attribution des marchés

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Suite à la consultation relative aux travaux d'exploitation en forêt communale - Campagne 2022-2023, une offre a été reçue pour chaque lot.

- Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DECIDE** de retenir l'opérateur économique suivant :
- Lot N° 1 : REMY BOIS HADOL à Hadol pour 61 460,00 € H.T
Lot N° 2 : REMY BOIS HADOL à Hadol pour 116 350,00 € H.T

TERRAINS COMMUNAUX

Association « Les Fous volants » - Mise à disposition d'un terrain

Rapporteur : M. Philippe MAIRE

Note explicative de synthèse :

Les membres de l'Association « Les Fous volants » ont sollicité la commune aux fins d'obtenir la mise à disposition d'un terrain afin d'y implanter une piste adaptée à l'évolution et le vol d'aéromodèles.

- Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,
- **AUTORISE** le Maire à signer la **convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée B 1993 à l'Association « Les Fous volants »**.

PATRIMOINE

Transfert d'une servitude (escalier Maison « Louis Vivin »)

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Il informe le Conseil qu'il a été sollicité par le futur acquéreur du bien cadastré parcelle AD 96 au sujet du maintien des servitudes d'implantation et de tour d'échelle existantes donc il fait lecture.

- Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,
- **EMET un avis favorable au transfert des servitudes d'implantation d'un escalier de secours et de tour d'échelle** sur la parcelle communale AD 95 au profit de tout acquéreur de la parcelle AD 96.

Demande cession d'une partie de la parcelle AD 95

Rapporteur : Mme Marie BOIGEY-DIEMER

Note explicative de synthèse :

La maison dite « Louis Vivin », cadastrée parcelle AD 96, a trouvé acquéreur. Ce dernier envisage l'aménagement de logements qu'il souhaiterait agrémenter de balcons. C'est pourquoi il sollicite l'acquisition d'une partie (60 m² environ) de la parcelle communale cadastrée AD 95 au prix de 6€ le m².

Vu le plan présenté de la partie à détacher,

Considérant l'avis du domaine qui s'élève à 6,00 € le m²,

Entendu les différents positionnements et notamment celui des membres de la commission urbanisme,

Le Conseil, ayant décidé de recourir au scrutin secret,

Vu le dépouillement des votes qui donne les résultats suivants :

- Contre : 9
- Pour : 8
- Blanc : 1

Le Conseil,

- **EMET un avis défavorable** à la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée AD 95 à l'acquéreur potentiel de la parcelle cadastrée AD 96.

CAE

Modifications statutaires

Rapporteur : M. Jean-François CLASQUIN

Note explicative de synthèse :

Entendu la présentation de Monsieur le Maire,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification de l'adresse du siège de la Communauté d'Agglomération d'Epinal comme suit : 1, Avenue Dutac à Epinal (88000),

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La commune a été épargnée par les feux de forêt.

Des remerciements ont été adressés à tous les sapeurs-pompiers qui se sont engagés pour contrer les feux dans le sud-ouest et notamment de jeunes hadolais.

La dernière collecte pour l'Ukraine a, une nouvelle fois, été un succès. Les généreux donateurs sont salués.

Un point est demandé concernant le litige de la chape au groupe scolaire. Des informations seront apportées.

La séance est levée à 21h50